

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 19 mai 2026
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 15 <u>Votants</u> : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 mai 2026</p>	<p>Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Laetitia LARTIGUE, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Franck BRETEAU</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 MAI 2026 et publication le 26 MAI 2026	

Délibération n° DE_43_2026

Objet :

Budget Commune 2026 - Décision modificative n° 1/2026

M. le Maire indique à l'assemblée qu'après approbation du crédit relais du Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées par délibération n° DE-42-2026 du 19 mai 2026, il convient d'effectuer des virements de crédits sur le budget primitif 2026 de la Commune.

Cette décision modificative n° 1 permettra d'inscrire au budget le crédit relais, ainsi que les intérêts qui seront dus en 2026. Les crédits de deux opérations d'investissement doivent également être augmentés en dépenses.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Vu les crédits inscrits au BP 2026 de la Commune par délibération n° DE-33-2026 du 28/04/2026 ;
- Considérant que des crédits supplémentaires doivent être inscrits au budget dans le cadre de l'approbation du crédit relais 270 000 € du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées par délibération n° DE-42-2026 du 19 mai 2026 ainsi que sur des opérations d'investissements ;

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de réception de l'AR: 26/05/2026
081-218102614-DE_43_2026-DE
A G E D I

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 15 voix

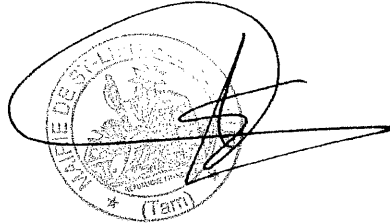
- Décide d'opérer les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
19/05/2026	627	Services bancaires et assimilés	300,00				
19/05/2026	66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00				
19/05/2026	65134	Aides	-3 000,00				
19/05/2026	60632	Fournitures de petit équipement	-1 000,00				
19/05/2026	60633	Fournitures de voirie	-1 000,00				
19/05/2026	613	Locations	-300,00				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
19/05/2026	1641-0	Emprunts en euros	255 660,00	19/05/2026	1641-0	Emprunts en euros	270 000,00
19/05/2026	231-196	Immobilisations corporelles en cours	14 000,00				
19/05/2026	2135-225	Installations générales, agencements	340,00				
Total Dépenses			270 000,00	Total Recettes			270 000,00

- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Franck BRETEAU

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de réception de l'AR: 26/05/2026

081-218102614-DE_43_2026-DE

AGEDI